

# 2021

## Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets





**Jean-François ROUSSET**  
Président du SYDOM

# ÉDITORIAL

2021 est incontestablement l'année du tri avec le passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques au 1<sup>er</sup> novembre pour tous les Aveyronnais !

Cette simplification du geste de tri qui s'inscrit dans les lois TECV et AGECE, contribue à améliorer les performances de recyclage et de valorisation des emballages dans le cadre d'une économie circulaire tout en réduisant le poids du sac noir.

C'est d'ailleurs avec fierté, que j'ai eu l'honneur d'inaugurer le nouveau process d'Ecotri à Millau, en présence de nombreuses personnalités et aux côtés de nombreux élus du territoire. Cet outil industriel de dernière génération permettant le tri de ces nouveaux emballages devient le centre de tri départemental avec une cabine de tri répondant à la dernière norme en matière d'ergonomie et de confort, offrant ainsi de meilleures conditions de travail aux valoristes.

Afin de sensibiliser tous les habitants du département à ce changement, les collectivités et le SYDOM ont déployé une grande campagne de communication. Je tiens à remercier tous les élus et services des 18 adhérents ainsi que le Département pour leur implication dans cette grande aventure. Je suis certain que vous avez aperçu « Josette la Barquette ou Jules capsule », ces emballages personnalisés qui ont servi de vecteurs sur tous nos supports de communication et notamment sur notre camion Tri Tour qui sillonne le Département pour aller à la rencontre des Aveyronnais ! Au-delà de l'aspect ludique et pédagogique, les enjeux sont environnementaux mais aussi financiers au vu des augmentations inéluctables des coûts de traitement des déchets du sac noir. Je suis heureux de constater combien nos concitoyens sont impliqués et conscients de la nécessité de faire évoluer leur mode de consommation pour une gestion des déchets plus éco-responsable. Je les remercie sincèrement pour leur engagement et je ne peux que les féliciter des premiers résultats. En 2021, les Aveyronnais ont trié 16 275 tonnes de déchets d'emballages et de papiers. Le mois de décembre enregistre une hausse considérable représentant 10% du tonnage annuel.

Autre sujet d'importance, la conception de l'unité KERECA, qui devra traiter les ordures ménagères (sacs noirs), a été poursuivie en 2021. Tous les matériaux valorisables (cartons, métaux, plastiques, bois) seront recyclés dans des filières dédiées. La matière organique va produire du gaz domestique qui sera injecté dans le réseau Terega permettant ainsi d'alimenter les foyers alentours sans puiser dans les réserves de gaz naturel. Les autres déchets seront transformés en combustibles utilisés dans des chaufferies industrielles, en substitution d'énergies fossiles. Le reliquat, c'est-à-dire 30 % des déchets entrants, sera mis en balles, enrubanné afin de supprimer tous risques d'envols ou d'odeurs et enfoui sur l'ISDND de l'igue du Mas à proximité. Les Aveyronnais pourront être fiers de traiter tous leurs déchets, d'en valoriser 70% et de n'en enfouir que 30% contre 100% aujourd'hui ! De plus, l'unité créera une quarantaine d'emplois directs, sans oublier les ressources financières générées pour les collectivités. Ce projet avec production de biogaz prend tout son sens au regard du contexte géopolitique car il apparaît indispensable de changer de paradigme s'agissant de production énergétique.

# SOMMAIRE

Rétrospective 2021..... p.4

**1** LE SYDOM AVEYRON..... p.6  
1- Une compétence, un territoire..... p.6  
2- Une organisation et des emplois..... p.7

**2** LES INDICATEURS TECHNIQUES..... p.8  
1- Les déchets transportés..... p.8  
2- La collecte sélective..... p.10  
3- Les produits conditionnés..... p.11  
4- Les déchets verts..... p.11  
5- Les ordures ménagères..... p.12

**3** LES INDICATEURS FINANCIERS..... p.13  
1- Le budget du SYDOM ..... p.13  
2- Les modalités de financement..... p.13  
3- Les modalités d'emprunt pour ECOTRI..... p.15  
4- Le prix du traitement des déchets en Aveyron..... p.15  
5- Une politique tarifaire rigoureuse..... p.16  
6- Les soutiens financiers..... p.16  
7- Produits des droits d'accès à ECOTRI..... p.17  
8- Principales prestations sous contrat..... p.17

**4** LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX..... p.18

1- Diminuer la quantité de déchets enfouis et mieux valoriser les déchets recyclables..... p.18

2- Développer la valorisation énergétique des refus..... p.19

3- Une extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> novembre 2021..... p.19

4- Les performances de valorisation des déchets recyclables..... p.20

5- Le bilan environnemental du recyclage..... p.20

6- Le devenir des emballages..... p.21

**5** UN CONTRAT POUR LES DEA..... p.22

1- Les tonnages et les soutiens financiers..... p.22

2- Le devenir des meubles..... p.23

**6** RENFORCER LA COMMUNICATION..... p.24

1- Une nouvelle identité pour le SYDOM..... p.24

2- Une campagne dédiée aux nouvelles consignes de tri..... p.25

3- Les visites et animations pour les particuliers et scolaires..... p.27

# RÉTROSPECTIVE 2021



## Lancement des réunions de présentation de l'ECT :

Première rencontre avec les élus et services de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn pour présenter l'extension des consignes de tri (ECT). Ces rencontres se sont poursuivies jusqu'en septembre avec les 17 autres collectivités adhérentes.

**28**  
jan.

**9**  
fév.

## Inauguration de la plateforme de compostage des déchets verts de Millau :

La nouvelle plateforme s'étend sur près de 16 394 m<sup>2</sup> et accueille les déchets végétaux des collectivités et des professionnels implantés à proximité. Elle peut accueillir jusqu'à 2 700 T de déchets verts par an.



## Protection environnementale du site de Dunet :

Réalisation des mesures de protection environnementales sur le site de Dunet à Viviez avec création de mares pour l'accueil des reptiles et des amphibiens dans le cadre du projet KEREA.

**3**  
mars

**11**  
mars

## Choix de la collecte en bi-flux OMR/Biodéchets :

Délibération actant le choix du scénario en collecte bi-flux OMR/biodéchets avec tri robotisé pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.



## Présentation des grands projets aux parlementaires aveyronnais :

Présentation aux Députés et Sénateurs de la modernisation d'ECOTRI, (le centre de tri départemental) et de la création de KEREA, (l'unité de traitement et de valorisation des OMR).

**15**  
mars



## Atelier collaboratif relatif à la tarification incitative :

Atelier collaboratif en vue de proposer des dispositifs techniques pour la mise en place de la tarification incitative dans le cadre de la collecte bi-flux OMR/ biodéchets.

**12  
mai**

**1<sup>er</sup>  
sept.**

## L'équipe communication est au complet :

Afin d'assurer les missions quotidiennes de communication ainsi que les interventions de sensibilisation sur le territoire, le SYDOM étoffe son service communication avec l'arrivée d'Anna, Emma, Geli et Paul.



## Participation au congrès AMORCE à Troyes :

Les élus du SYDOM ont participé au 35<sup>ème</sup> congrès d'Amorce à Troyes où la relance économique pour atteindre les objectifs de transition écologique des territoires était au programme.

**20  
oct.**

**2  
nov.**

## Lancement de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri :

Démarrage de la tournée événementielle "Tri-Tour" et de la communication dédiée à l'annonce des nouvelles consignes de tri.



## Inauguration du nouveau process d'ECOTRI :

Inauguration du nouveau process par Jean-François ROUSSET, Président du SYDOM, dans le cadre de la modernisation complète du centre de tri basé à Millau, en présence de nombreuses personnalités.

**22  
nov.**

**1<sup>er</sup>  
déc.**

## Lancement de l'étude relative à la compétence "déchèteries" :

Trois scénarii sont étudiés : transfert total de la gestion des déchèteries, transfert du « bas de quai » ou transfert des contrats de valorisation et de traitement pour tous les flux et gestion des REP par le SYDOM.



# 1 LE SYDOM AVEYRON

## 1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (Syndicat Intercommunal, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération). Il assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 272 937 habitants sur un territoire de 8 661 km<sup>2</sup>. En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

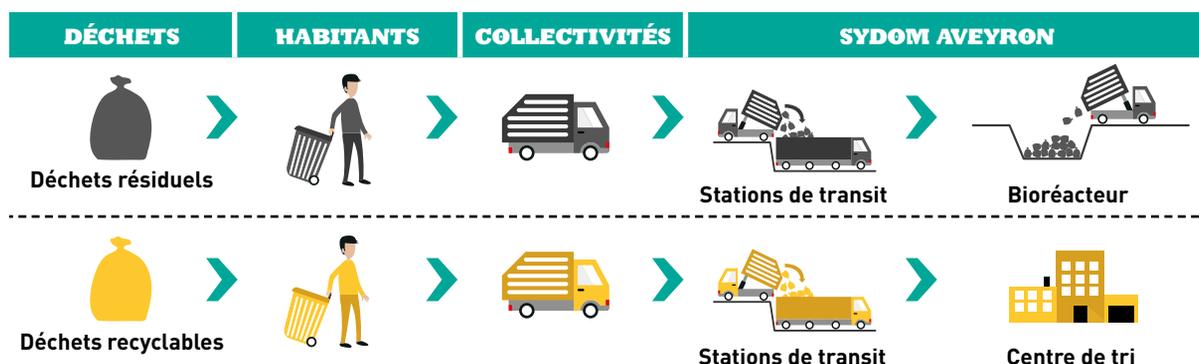
La compétence traitement du SYDOM englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM est titulaire de deux contrats avec des éco-organismes : CITEO pour les emballages ménagers et les papiers et ECO-MOBILIER pour les déchets d'éléments d'ameublement.

**18**  
intercommunalités et  
le Conseil Départemental

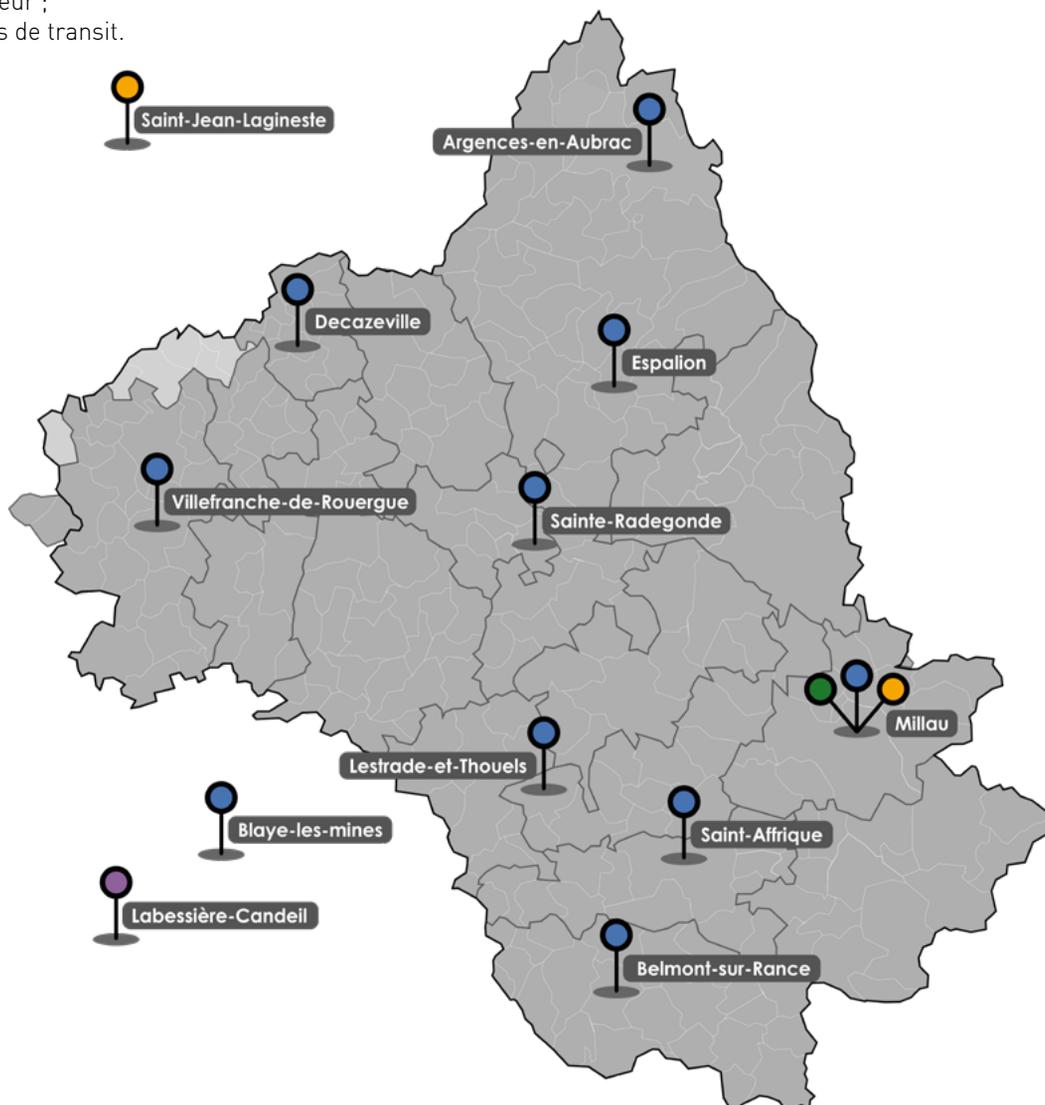
**282**  
communes



# 2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2021 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

- 2 centres de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.



## Les équipements de traitement et de valorisation :

Au 31 décembre 2021, l'effectif était de 16 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.

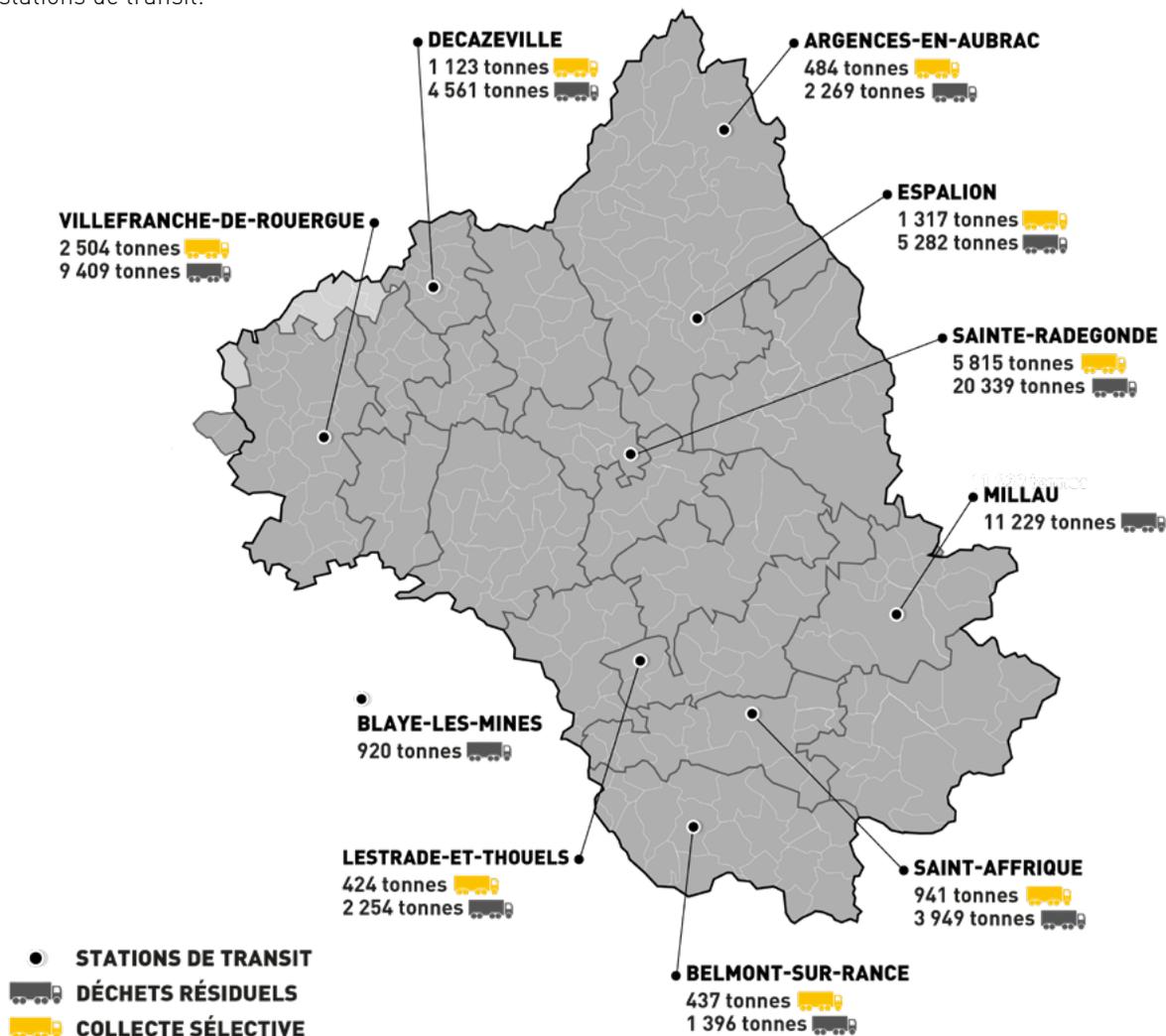
-  STATIONS DE TRANSIT
-  CENTRES DE TRI
-  PLATEFORME DE COMPOSTAGE
-  BIORÉACTEUR

# 2

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1-LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte et des sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité. Le but est de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2021, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.



En séparant l'activité "collecte" de l'activité "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;
- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;
- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, les collectivités du territoire en assurent le fonctionnement.

Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise, depuis janvier 2013, la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de Pays Ségali Communauté.

À l'issue d'un appel d'offres, l'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés listés en page 17.



**74 653 T**  
transportées en 2021

dont

**13 045 T** de déchets recyclables

**61 608 T** de déchets résiduels

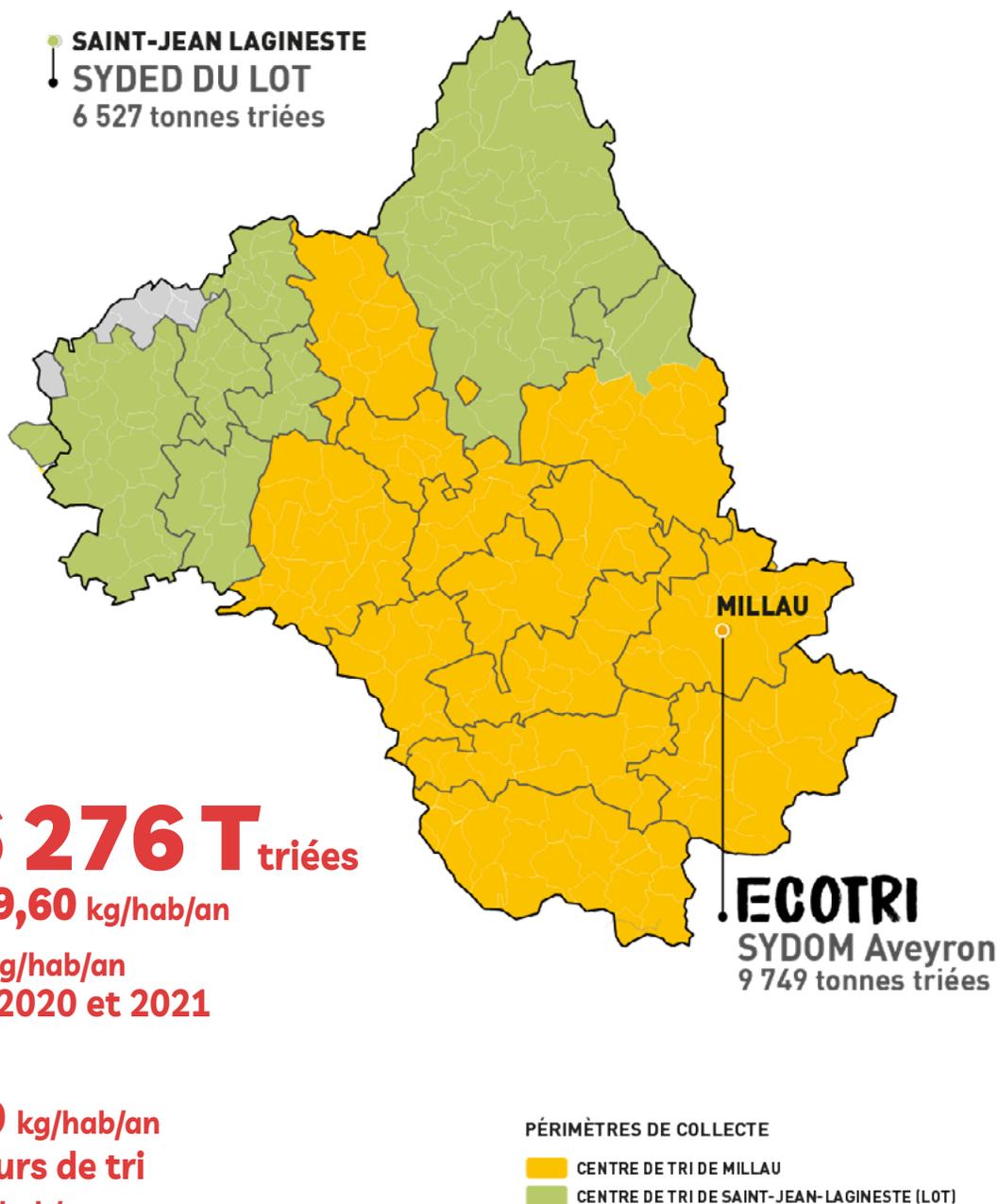
soit une hausse de **1 937 T**  
par rapport à 2020

# 2-LA COLLECTE SÉLECTIVE

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 16 276 tonnes produites par 272 937 habitants grâce aux équipements suivants :

- ECOTRI, le centre de tri de Millau dont l'exploitation est confiée à la société Véolia Propreté et à compter du 15 novembre 2021 à la société SMTVD;
- Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot.



## 3-LES PRODUITS CONDITIONNÉS

ECOTRI réceptionne du papier et du carton préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ces produits sont issus de points d'apport volontaire et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

**1 277 T**  
de déchets conditionnés

dont  
**194 T de papier**  
**1 083 T de cartons**

**+ 156 T entre 2020 et 2021**

## 4-LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets verts d'ECOTRI à Millau a permis de traiter 2 165 tonnes de déchets verts et de produire 484 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement est assurée par la société Véolia Propreté et à compter du 15 novembre 2021 par la société SMTVD.

Les déchets proviennent à 89 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

**2 165 T**  
de déchets verts

**-200 T entre 2020 et 2021**  
et  
**484 T de compost produit**

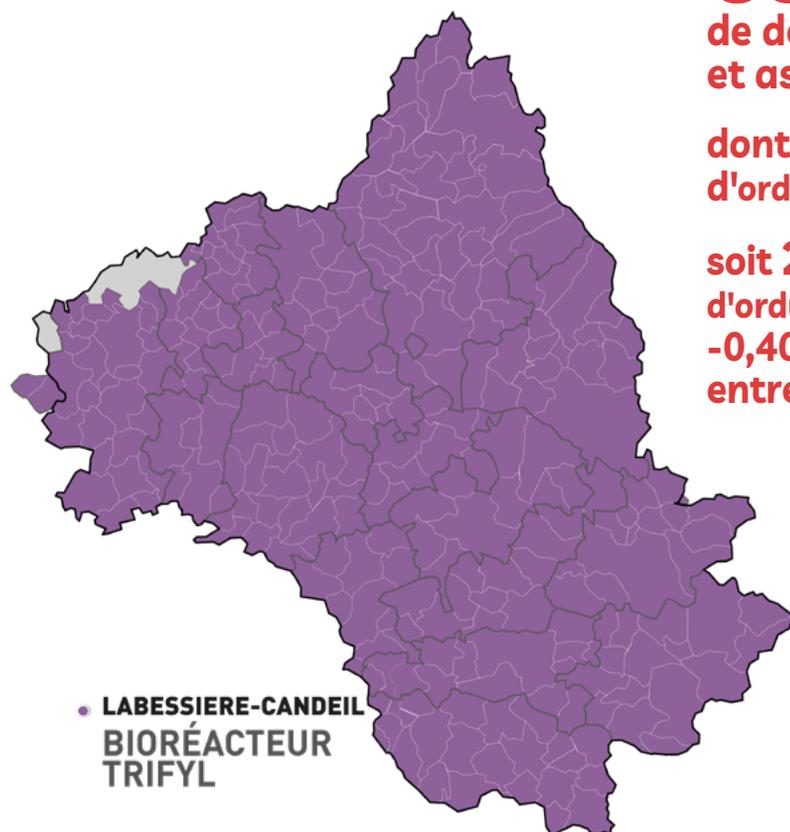


# 5-LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour assurer l'élimination de 69 749 tonnes de déchets (dont 61 010 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL. La collaboration entre le SYDOM Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;
- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels, sous forme d'électricité et de biométhane possible grâce à la technique du bioréacteur.

En 2021, 61 010 tonnes d'ordures ménagères ont été produites, soit une moyenne annuelle de 223,5 kg par Aveyronnais. La production d'ordures ménagères a baissé de 0,40 kg/hab/an.



**69 749 T**  
de déchets ménagers  
et assimilés enfouis

dont **61 010 T**  
d'ordures ménagères

soit **223,5 kg/hab/an**  
d'ordures ménagères produites  
**-0,40 kg/hab/an**  
entre 2020 et 2021

● DÉCHETS RÉSIDUELS  
(Dont 598 T de Déchets d'Activités Économiques et 61 010 T d'ordures ménagères)

**61 608 T**

● TOUT VENANT  
DE DÉCHÈTERIE

**8 141 T**

# 3 LES INDICATEURS FINANCIERS

## 1-LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 37 254 307,52 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 17 195 490,33 € pour la section de fonctionnement et 20 058 817,19 € pour la section d'investissement.

## 2-LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

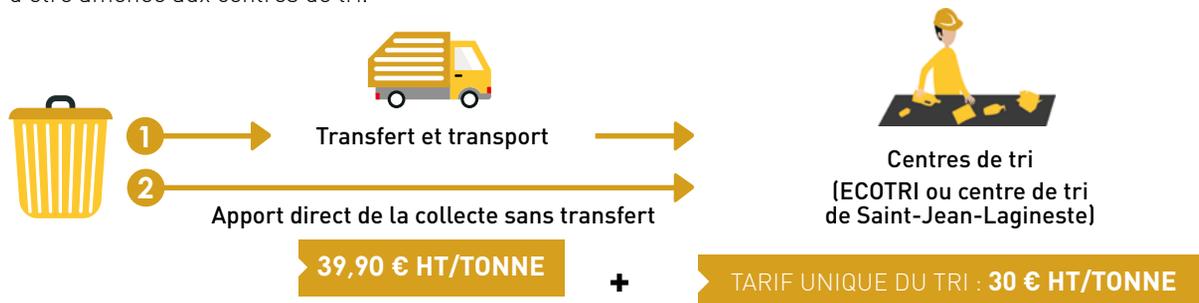
Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui s'élève à :  
1,22 € HT par habitant pour le département,  
2,44 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène ses déchets (station de transit ou centre de tri).

### a. Les tarifs pour la collecte sélective

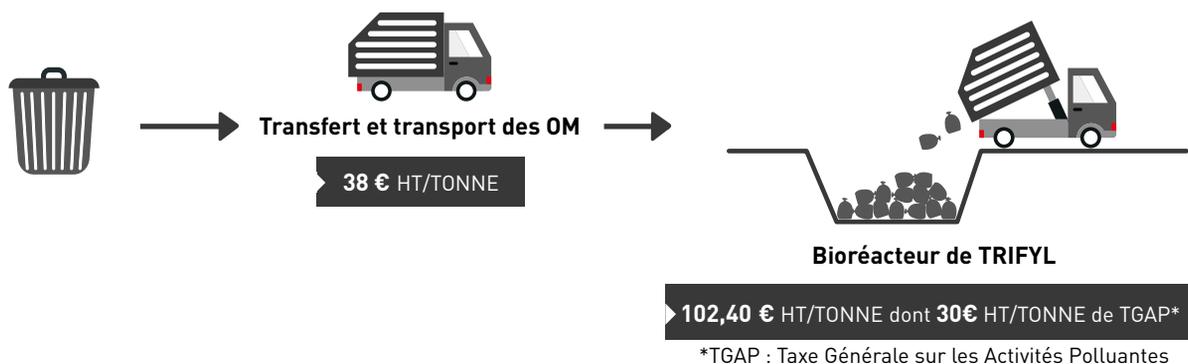
La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée aux centres de tri.



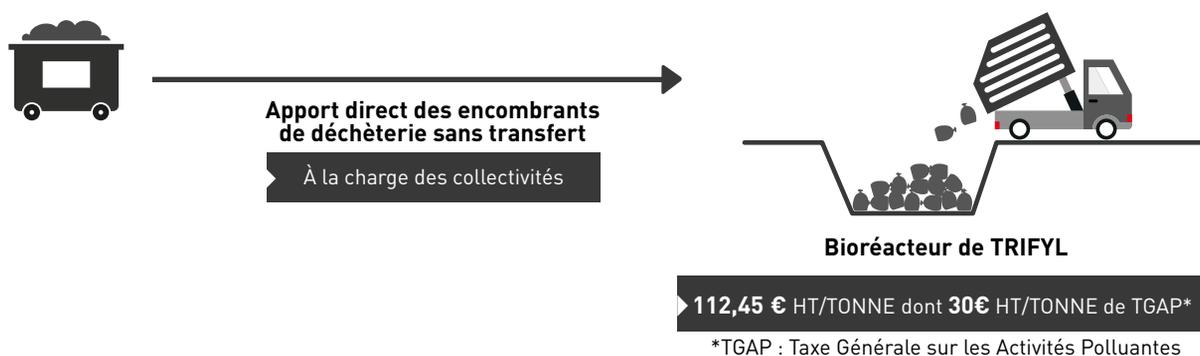
La tarification incitative relative au « tri » facturée annuellement à la tonne entrante HT a été suspendue pour l'année 2021 du fait des travaux de modernisation engagés au centre de tri et du passage à l'extension des consignes de tri en cours d'année. Aussi, il a été défini un tarif unique de 30 €/HT la tonne. La mutualisation des coûts de transfert, de transport et de tri permet de conserver la péréquation des tarifs. Contrairement aux années précédentes, la prestation transfert, transport et tri a été facturée mensuellement.

## b. Les tarifs pour les déchets résiduels

- ① Les ordures ménagères sont acheminées vers une station de transit avant d'être amenées au Bioréacteur de TRIFYL à Labessière-Candeil dans le Tarn.

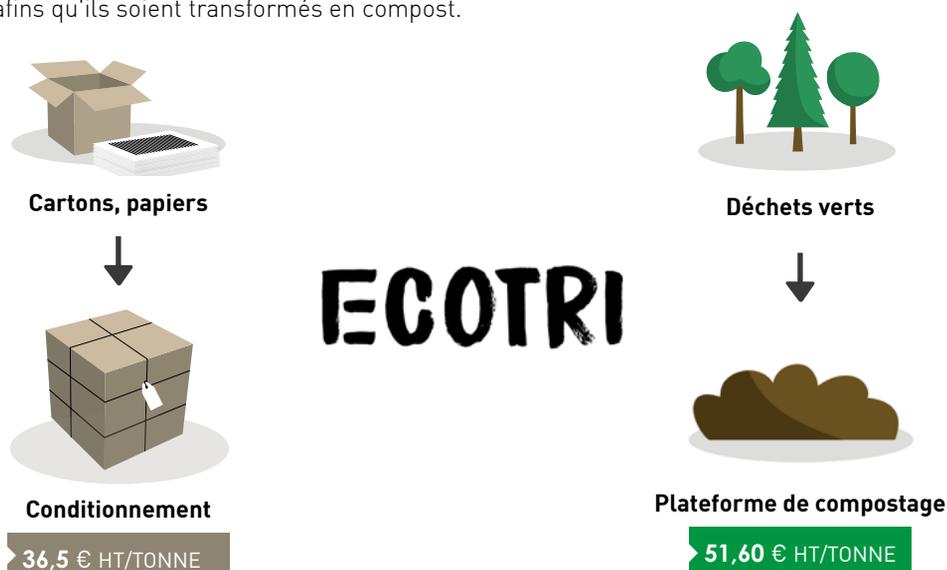


- ② Les encombrants de déchèteries sont directement acheminés au Bioréacteur de TRIFYL.



## c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

A ECOTRI, les collectivités et les professionnels peuvent bénéficier du conditionnement de leurs papiers et de leurs cartons collectés séparément. La plateforme de compostage leur permet également d'y déposer leurs déchets verts afin qu'ils soient transformés en compost.



De ce montant sont déduites les recettes liées à la revente du papier et du carton.

## 3-LES MODALITÉS D'EMPRUNT POUR ECOTRI

La modernisation d'ECOTRI, le centre de tri des emballages ménagers basé à Millau, a nécessité un emprunt de la part du SYDOM. Le montant d'investissement du projet pour la conception et la réalisation des travaux s'élève à 22 390 000 € HT.

Le financement est assuré par :

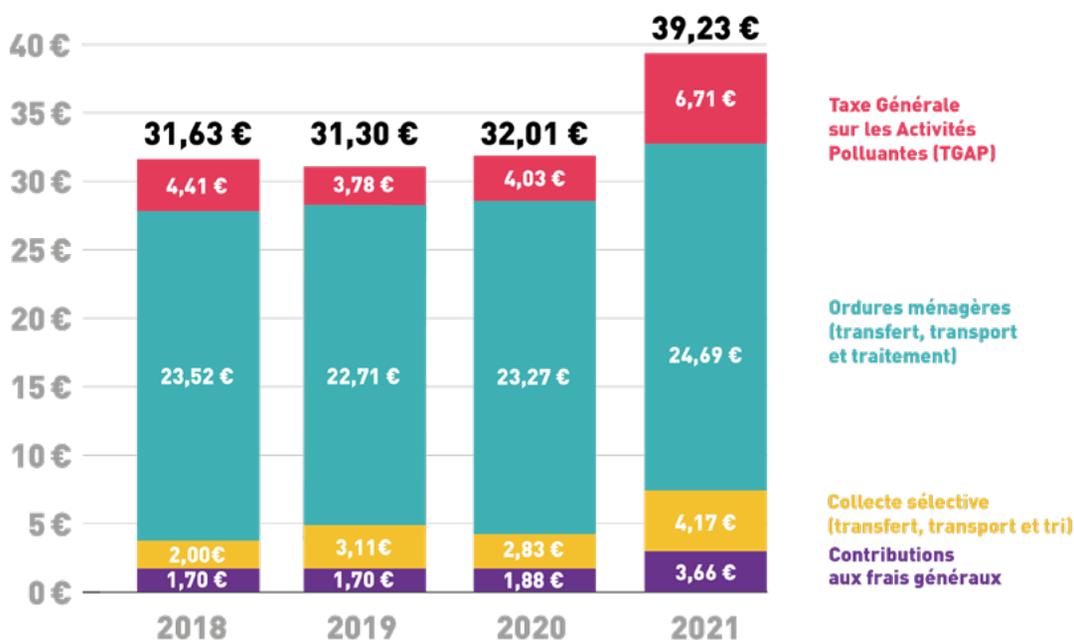
- des fonds propres pour 5,74 M€ ;
- des subventions pour 3,050 M€ ;
- un emprunt bancaire pour le solde soit 13,6 M€.

**22 390 000 €**  
pour moderniser ECOTRI

**Subventions :**  
1,1 M€ de l'ADEME  
1 M€ de la Région Occitanie  
950 000€ de CITEO

## 4-LE PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN AVEYRON

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 6,71 € HT par habitant. Compte tenu du contexte économique peu favorable, l'année 2021 connaît également une hausse des tarifs à tous les niveaux.

# 5-UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

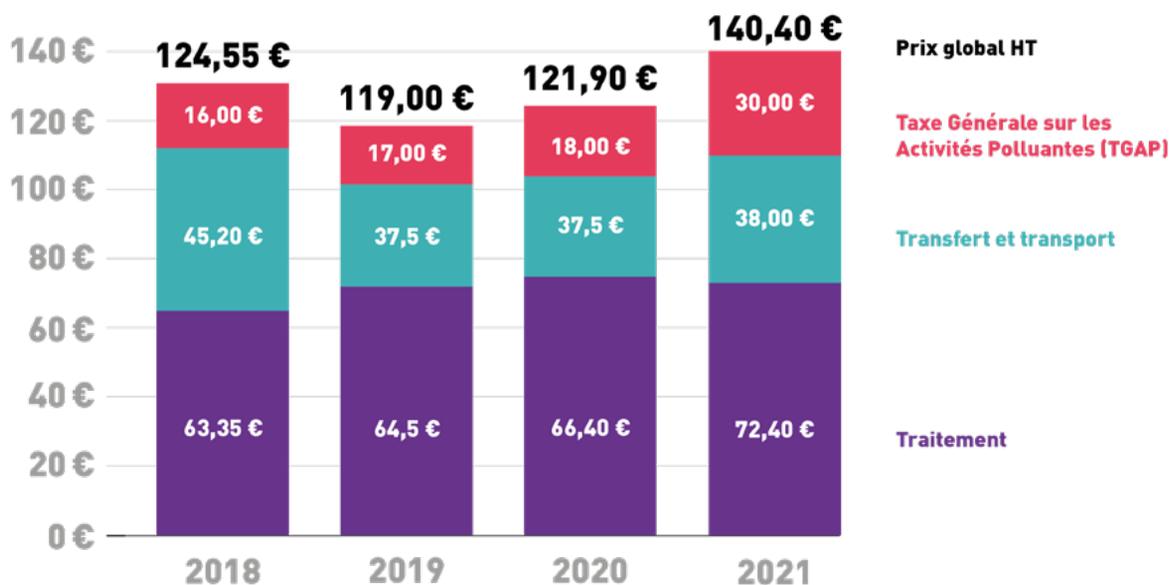
Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses.

D'autres paramètres extérieurs viennent gréver les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- l'évolution défavorable des cours des matériaux.

Avec l'externalisation du traitement des déchets à Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler à la hausse de façon conséquente le prix du traitement des déchets. En 2021, l'optimisation du transfert et du transport, dont le SYDOM a la gestion, a permis de maîtriser le prix global du traitement malgré la hausse de la TGAP et du traitement des ordures ménagères.

**Évolution du prix global à la tonne HT à partir des stations de transit :**



# 6-LES SOUTIENS FINANCIERS

TYPE DE SOUTIEN	SOMMES PERÇUES
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2021	1 898 000 €
Solde soutiens CITEO 2018	1 493 819 €
Solde soutiens CITEO 2019	56 957 €
Revente matériaux (hors papiers collectivités)	2 100 943 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 549 719 €</b>

# 7- PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS À ECOTRI

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
ECOTRI Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 595 647 €
	Entreprises	24 355 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 620 002 €</b>

## 8-PRINCIPALES PRESTATIONS SOUS CONTRAT

### **SYDED DU LOT 1 462 863 €**

Tri de la collecte sélective de l'Ouest et du Nord Aveyron

### **VÉOLIA PROPRETÉ 2 815 046 €**

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

### **RECYCLING CONNEXION 223 377 €**

Valorisation des refus d'ECOTRI en Combustibles Solides de Récupération (CSR)

### **SYNDICAT MIXTE TRIFYL 7 987 240 €**

Traitement des déchets ménagers aveyronnais.....6 944 614 €  
 Traitement des encombrants aveyronnais.....1 007 212 €  
 Transfert transport quai de Blaye..... 35 414 €

### **TRANSPORT ARLES 49 248 €**

Transport des OM de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....35 347 €  
 Transport de la CS de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....13 901 €

### **TRANSPORT BOIX 114 498 €**

Transport des OM de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....79 649 €  
 Transport de la CS de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....34 849 €

### **TRANSPORT CAZOTTES 67 358 €**

Transport des OM de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....50 341 €  
 Transport de la CS de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....17 017 €

### **TRANSPORT MARTY 1 109 859 €**

Transport des OM de la Station de transit de Decazeville.....75 867 €  
 Transport de la CS de la Station de transit de Decazeville.....28 483 €  
 Transport des OM de la Station de transit d'ECOTRI à Millau.....221 508€  
 Transport des OM de la Station de transit d'Espalion.....95 910€  
 Transport de la CS de la Station de transit d'Espalion.....43 314 €  
 Transport des OM de la Station de transit Saint-Affrique.....69 255 €  
 Transport de la CS de la Station de transit Saint-Affrique.....15 495 €  
 Transport des OM de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....253 024 €  
 Transport de la CS de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....97 606€  
 Transport des OM de la Station de transit de Villefranche-de-Rouergue.....148 615€  
 Transport de la CS de la Station de transit Villefranche-de-Rouergue.....60 782€

**TOTAL**

**13 829 489 €**

# 4 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

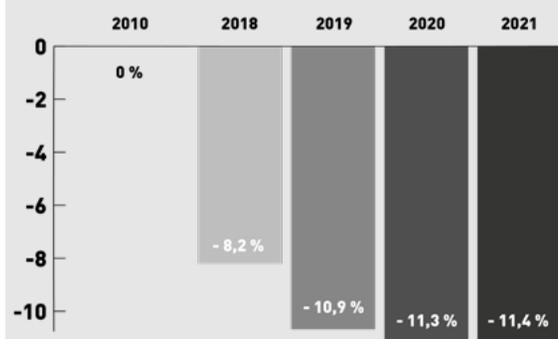
## 1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS ET MIEUX VALORISER LES DÉCHETS RECYCLABLES

### a. Les ordures ménagères enfouies

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 30 % en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025. Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout venant de déchèterie, refus de tri etc. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

On constate une baisse de 11,4 % des quantités d'ordures ménagères enfouies par rapport à l'année 2010. Les chiffres sont encourageants puisqu'ils baissent d'année en année. Il est nécessaire de prendre en considération le contexte particulier lié à la crise sanitaire survenue en 2021 afin de mieux comprendre l'évolution des chiffres.

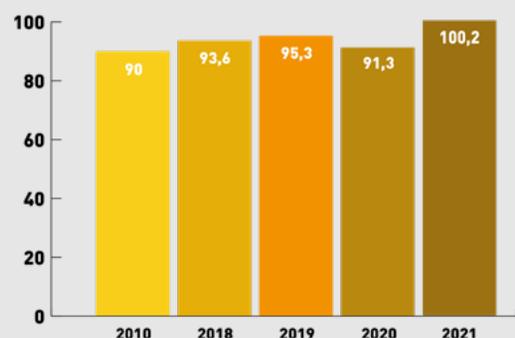
Ratio à l'habitant : OM + refus enfouis



### b. La collecte sélective des emballages, du papier et du verre

Pour l'année 2021, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 100,2 kg par Aveyronnais. La hausse significative de ce chiffre s'inscrit dans une logique de progression continue des performances depuis 2018 (hors contexte sanitaire).

Ratio en Kg par habitant : CS + papier + verre



## 2-DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES REFUS

Il subsiste dans le gisement des déchets une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles et qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri. Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus). Ces refus sont valorisés énergétiquement, grâce à leur incinération avec production d'énergie ou leur valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR a été expérimentée et étendue à l'ensemble des refus du centre de tri depuis 2017. Pour la part de collecte sélective triée par le SYDED du Lot au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, les refus sont incinérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et permettent également une valorisation énergétique.

**3 918 T**  
de refus valorisés  
énergétiquement

## 3-UNE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2021

Le SYDOM s'est engagé dans la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et aux petits métaux depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021. En plus des emballages déjà triés, de nouveaux emballages se sont ajoutés aux consignes de tri tels que les pots, boîtes, barquettes, films plastiques et les petits emballages métalliques. L'objectif de cette extension est d'abord de faciliter le geste de tri des habitants et d'augmenter les tonnages de collecte sélective afin de valoriser un maximum de déchets tout en diminuant le sac noir.

### CONSIGNES HISTORIQUES

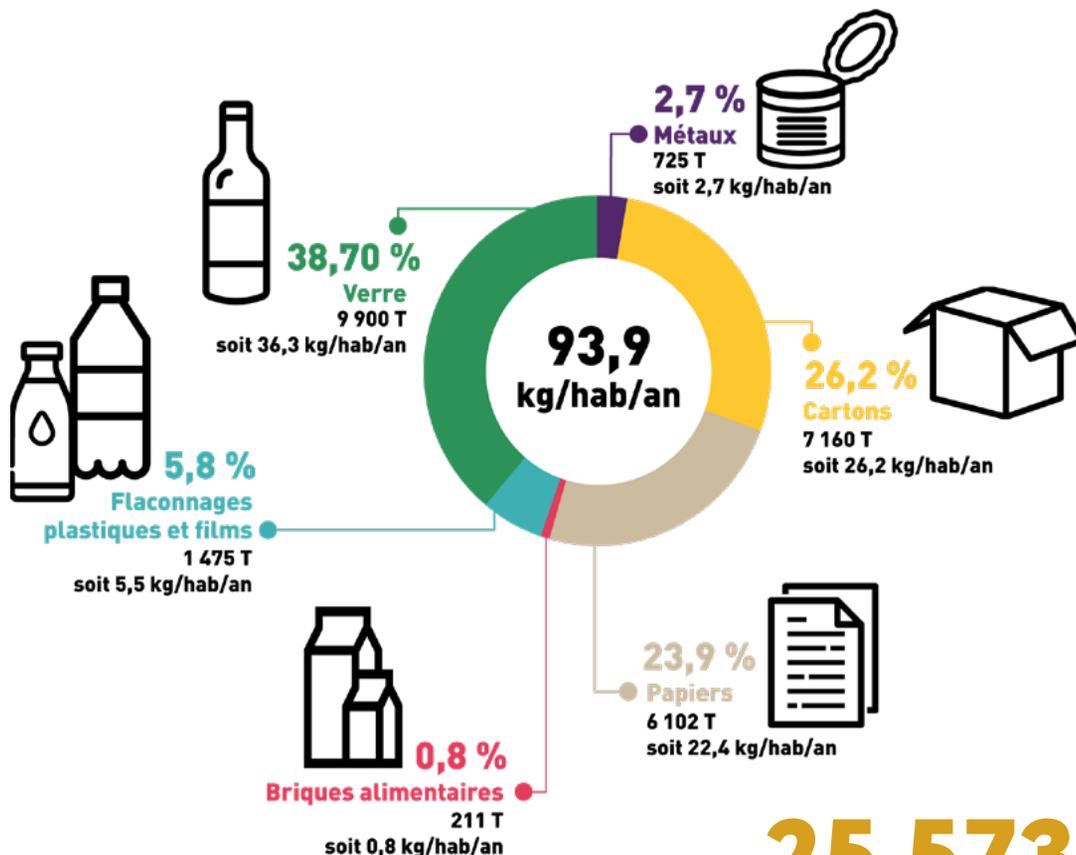
- Bouteilles et flacons plastiques**
- Briques alimentaires**
- Cartons**
- Films et sacs plastiques étirables**
- Emballages métalliques**
- Tous les papiers**

### EXTENSION DES CONSIGNES

- Petits métaux**
- Tous les films**
- Pots et barquettes**

## 4-LES PERFORMANCES DE VALORISATION DES DÉCHETS RECYCLABLES

En 2021, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 93,9 kg, soit 5,4 kg de plus qu'en 2020. Cela représente 25 573 tonnes valorisées. Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM intègre les matériaux issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes.



**25 573 T**  
de déchets recyclables valorisés en 2021

## 5-LE BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 29 595 tonnes de matières premières économisées

Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais



≈ 659 millions de litres d'eau économisés

Consommation annuelle d'une commune de 11 300 habitants.



≈ 10 773 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées

Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 5 500 habitants.



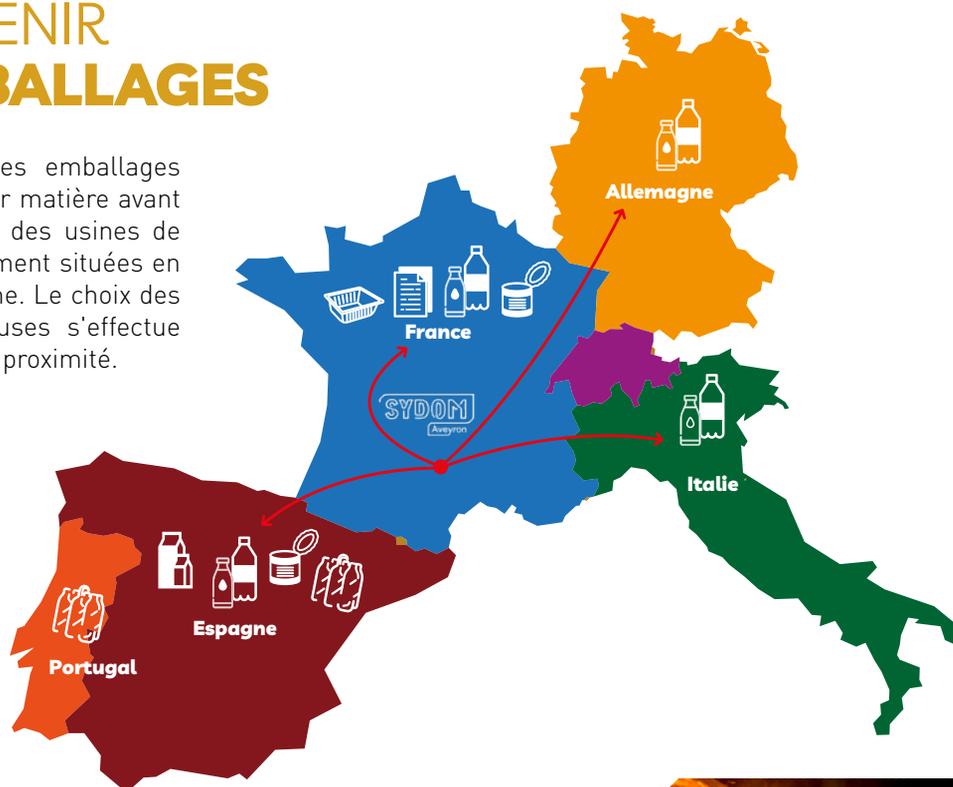
≈ 169 470 MWh économisés

Consommation annuelle d'un bassin de population de 15 600 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

## 6-LE DEVENIR DES EMBALLAGES

Au centre de tri, les emballages sont conditionnés par matière avant d'être expédiés vers des usines de recyclage principalement situées en France ou en Espagne. Le choix des entreprises repreneuses s'effectue selon une logique de proximité.



### Papier

Le papier redevient du papier. La cellulose qui le compose se transforme en nouvelle feuille de papier.



### Cartons

Le carton se retransforme en carton : emballages, calage, etc.



### Briques alimentaires

Composées de plusieurs matières (aluminium, carton, plastique), les briques alimentaires sont broyées pour être transformées en papier essuie-tout.



### Emballages plastiques

Le plastique est broyé sous forme de paillettes avant d'être fondu pour devenir un nouvel emballage ou un nouvel objet.



### Emballages métalliques

L'acier et l'aluminium sont fondus pour être transformés en nouveaux emballages ou en objets : boîte de conserve, boules de pétanque, tôles, vélo, outils, mobilier...



### Verre

Recyclable à l'infini, le verre est broyé puis fondu pour se transformer de nouveau en emballage.



# 5 UN CONTRAT POUR LES D.E.A.\*

\*Déchets d'Eléments d'Ameublement



En portant le contrat Eco-Mobilier pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) à l'échelle départementale depuis 2015, le SYDOM a permis d'accélérer le déploiement de la collecte séparée des DEA en déchèteries et d'obtenir pour ses adhérents des soutiens financiers plus favorables qu'à titre individuel.

Toutes les déchèteries en capacité d'accueillir une benne DEA (42 sur 49) sont maintenant équipées et collectent également les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, en clair tous les articles rembourrés de literie et d'assise qui sont orientés vers les filières de valorisation (recyclage ou production d'énergie).

## 1-LES TONNAGES ET LES SOUTIENS FINANCIERS

Les déchèteries aveyronnaises ont collecté en 2021, dans les bennes dédiées, 4 875 tonnes de DEA, auxquelles s'ajoutent, pour les sept déchèteries sans benne DEA, 813 tonnes d'équivalent DEA à travers les flux de tout-venant, de bois et de ferraille, soit un total de 5 688 tonnes de mobilier usagé (21,8 kg par habitant).

Le SYDOM joue un rôle de coordinateur et de gestionnaire du contrat (suivi, déclaration ...), les soutiens étant directement versés aux collectivités. Pour l'année 2021, le total des soutiens s'élève à 243 485 €, dont 10 502 € pour les actions de communication et la signalétique.

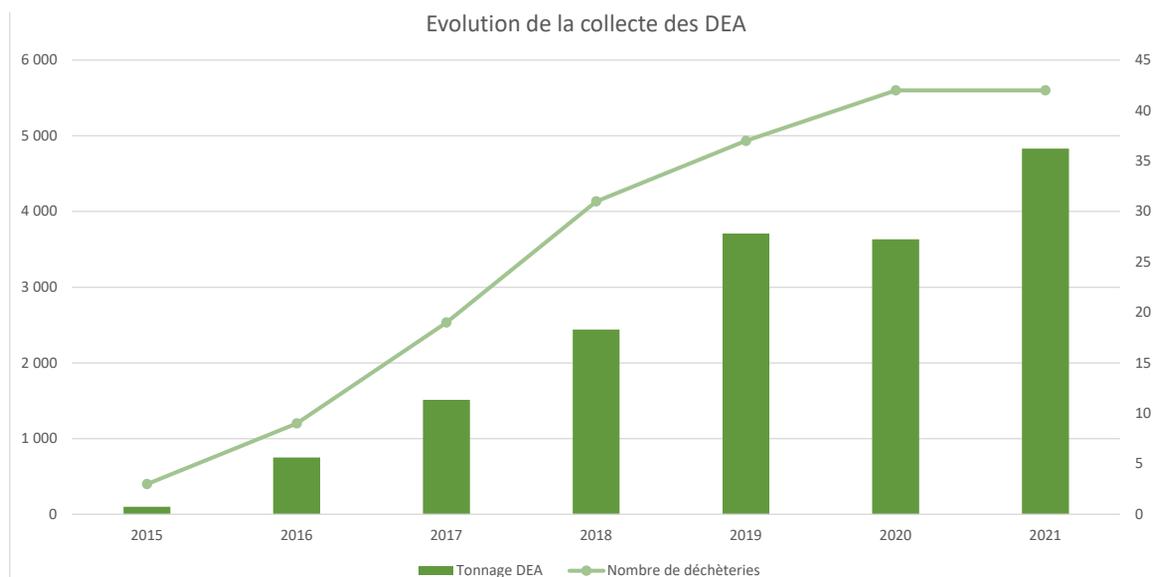
Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour inciter les collectivités à améliorer le remplissage des bennes, Eco-Mobilier applique une décote allant de 2 à 19 €/T sur le soutien fixé à 20 €/T, ou un bonus de 1 € pour les bennes bien remplies. Les collectivités aveyronnaises sont plutôt bonnes élèves puisque ce nouveau barème a permis une bonification du soutien de 20 986 € !

A signaler que depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2021, les collectivités ont perçu une somme totale de 1 578 908 € pour la filière DEA. Et tous les tonnages de DEA valorisés représentent des coûts évités en termes de transport (429 bennes DEA enlevées) et de traitement.



**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

## Tonnages DEA et équivalent DEA



## 2-LE DEVENIR DES MEUBLES



### Bois 68%

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.



### Rembourrés 20%

Les canapés sont broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.



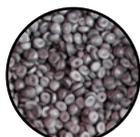
### Matelas 8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants.



### Métaux 2%

Recyclables à l'infini sans perdre leurs propriétés, ils servent à faire de nouveaux produits.



### Plastiques 1%

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.



### Couettes et oreillers 1%

La plume ou le polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en énergie.





# RENFORCER LA COMMUNICATION

## 1-UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR LE SYDOM



Le SYDOM a engagé au début de l'année 2021 la refonte de sa charte graphique.

L'ancien logo créé en 2002 sur la base d'un concours de dessin d'élèves nécessitait d'être modernisé pour donner un nouveau souffle à l'ensemble de ses supports. L'image du sac poubelle posé sur la carte du territoire pouvait laisser libre court à l'interprétation des usagers : dépôt sauvage, compétence collecte...

Pour dissiper ce doute, le SYDOM a voulu se doter d'un logo plus simple, sans représentation imagée, accompagné d'une signature expliquant la signification de l'acronyme : SYndicat Départemental des Ordures Ménagères.

C'est l'agence de communication EDEN qui a travaillé sur le projet. Le logo retenu est un logo monochrome, dit typographique, basé uniquement sur le travail graphique de son lettrage. Construit sur une base filaire, ce dernier se veut éco-conçu notamment pour limiter la consommation d'encre lors de l'impression. Le principe de "fil" utilisé pour sa création, symbolise le lien entre les différentes activités du syndicat.

Le nouveau logo choisi par le SYDOM, s'accompagne également d'un nouvel univers graphique. Plusieurs supports tels que des cartes de visite, plaquettes, totems reprenant la couleur et le concept graphique du « fil » ont également été créés afin de constituer l'identité du SYDOM pour les années à venir. Véritable signe distinctif du syndicat, sa nouvelle charte graphique se veut résolument moderne et dans l'air du temps.



# 2-UNE CAMPAGNE DÉDIÉE AUX NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021 a marqué le départ d'une nouvelle campagne de communication pour le SYDOM dans le cadre du lancement de l'extension des consignes de tri. Depuis cette date, tous les Aveyronnais sont invités à trier l'ensemble de leurs déchets d'emballages et papiers dans le sac jaune.

Ce changement majeur dans le quotidien des habitants a impliqué de déployer une communication à plus large échelle pour toucher le plus grand nombre d'Aveyronnais.

## a-Les outils déployés

L'esprit graphique développé pour l'affiche a servi de base à la déclinaison de tous les autres supports de la campagne. On y retrouve sur fond jaune, Josette, une barquette personnifiée, et tous ses amis : Jules capsule, Charlotte ma compote etc. Cette affiche emblématique, aborde également la notion de simplification du geste de tri afin d'encourager les habitants à adopter la nouvelle façon de trier.

À cet affichage, s'ajoute l'envoi d'un courrier informatif et d'un mémo-tri à tous les habitants du territoire. Le SYDOM a pris à sa charge l'impression des autocollants des nouvelles consignes à apposer sur tous les contenants de collecte de l'Aveyron.

Un site internet aux couleurs de la campagne a également été créé. Il rappelle les consignes de tri de manière détaillée, donne les dates des prochaines interventions des animateurs et compile de nombreuses informations sous la forme d'astuces ou d'articles.

Ces outils de communication accompagnés d'une courte vidéo ont été diffusés sur les réseaux sociaux, dans la presse locale et à la radio.

Monsieur Jean-François ROUSSET, Président du SYDOM, a eu le plaisir de lancer officiellement cette grande campagne lors d'une conférence de presse le 2 novembre 2021.



## b- Le Tri-Tour

Afin d'aller à la rencontre des habitants sur tout le territoire du SYDOM, un camion événementiel, animé par deux animateurs et pouvant accueillir une quinzaine de personnes en simultanément, sillonne le département depuis le mois de novembre 2021. C'est ainsi qu'est née la grande tournée appelée « Tri-Tour ».

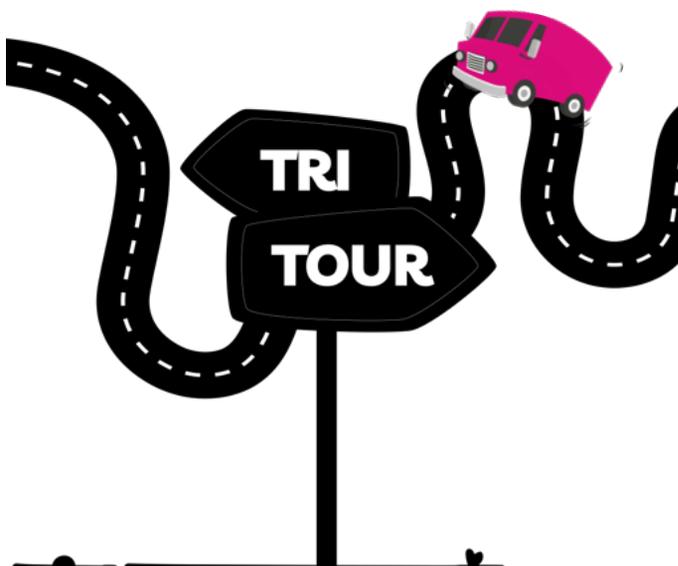
Dans ce camion aménagé aux couleurs de la campagne, des panneaux explicatifs et des jeux adaptés aux grands comme aux petits présentent le SYDOM et ses activités, les nouvelles consignes de tri, ECOTRI, la réduction des déchets et bien d'autres sujets encore.

Le « Tri-Tour » ne désigne pas simplement la tournée avec le camion. L'intervention des animateurs du SYDOM s'adapte à chaque demande soit par une intervention avec le camion, soit dans le cadre d'une formation en salle ou bien encore la tenue d'un stand en fonction de la pertinence de l'emplacement et de l'événement.

Durant deux ou trois ans selon le succès de cette tournée, les animateurs seront au plus près des Aveyronnais sur les marchés, foires, salons, festivals ou dans les établissements scolaires ayant formulé une demande d'intervention.

**45 animations**  
menées de  
**novembre à**  
**décembre 2021**

**soit + de 1 750**  
personnes sensibilisées



# 3-LES VISITES ET ANIMATIONS POUR LES PARTICULIERS ET SCOLAIRES

## a-Les visites du centre de tri

Depuis de nombreuses années, le SYDOM a pour habitude d'ouvrir les portes de son centre de tri aux visiteurs les mardis et jeudis sur réservation.

En raison de la pandémie apparue début 2020, ces visites ont été suspendues et elles n'ont pas reprises en raison du démarrage des travaux de modernisation du site en septembre 2020. ECOTRI n'a donc reçu aucun visiteur ces deux dernières années. Les équipes du SYDOM travaillent actuellement à la conception du nouveau parcours pédagogique qui ouvrira au premier trimestre 2023 !

## b-Les animations du CPIE

Le SYDOM Aveyron propose une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux établissements primaires situés sur son périmètre d'action.

Assurées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt les élèves aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

Malgré la pandémie, 32 animations ont pu être effectuées par le CPIE durant l'année scolaire 2020/2021 permettant ainsi de sensibiliser 680 jeunes aux gestes écocitoyens.

**32 animations**  
**menées en 2020/2021**

**soit 680 élèves sensibilisés**



# RETOUR SUR... ECOTRI !



**La coupure du ruban**



**Le process**



**La cabine de tri**



**La nouvelle presse  
à balles**



**ECOTRI vu du ciel**



**Les invités à l'inauguration**



**Le local de protection incendie**



**Les bales de matières**



**La visite du chantier par les Élus**



Rapport d'activité édité par

**SYDOM Aveyron**

*3, place de la Mairie 12510 OLEMPES*

**Directeur de la publication :**

Jean-François ROUSSET,  
Président du SYDOM Aveyron.

**Infographie/mise en page/préresse :**

SYDOM Aveyron

**Impression :**

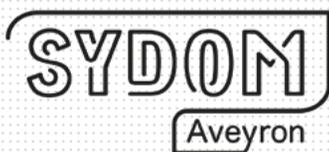
*FABREGUE Imprimeur*  
Tirage en 600 exemplaires  
Juin 2022

**Crédits photographiques :**

Adobe Stock  
Eco-mobilier  
Freepik  
Flaticon  
SYDOM Aveyron

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.





**Syndicat Départemental des  
Ordures Ménagères**

3, place de la Mairie - 12510 OLEMPS  
Tél. 05 65 68 34 49  
contact@sydom-aveyron.com  
www.sydom-aveyron.com